



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 16 OCTOBRE 2020

Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Yannick NOÉ. Jérémie LETERTRE. Anthony MANGENEY. Valérie LOISELEUX. Freddy LAROCHE. Laëtitia AUDIN. Raphaël POTDEVIN. Fleur COUSSANTIEN.

Absents :

Thomas BAZIN
Gaël BAZIN

Secrétaire de séance : Laëtitia AUDIN – Début de séance à 20h20.

Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

Dispositif mis en place pour la Foire, participation des élus

Pour les raisons indiquées sur le site communal, la foire a dû être annulée. Jérôme Hanotiaux, premier adjoint, exprime les remerciements du conseil municipal au maire pour le travail de préparation, comme le fait également Yannick Noé en tant que président du Syndicat d'expansion. Le maire explique de son côté que le maintien de la foire, malgré les avis donnés oralement par la sous-préfecture, aurait notablement fragilisé la situation des nombreux dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'État et déposés suite aux délibérations du précédent conseil. L'ayant déjà fait auprès de l'équipe du service technique, le maire tient à remercier officiellement cette équipe et la secrétaire pour l'important travail de mise en place réalisé la semaine écoulée, ainsi que pour les démontages à venir.

Point sur les dossiers de demandes de subventions et priorités

Après présentation de l'avancement de l'étude-projet du parking ADMR avec la simulation réalisée par Sandrine Monchet, présentation du dossier « Plan de Relance » établi par la cc3r où figurent : la voirie Bois Millet, l'isolation et menuiseries (vitrages) salle Mermoz, et une étude sur la résorption de friche industrielle (ancienne usine, domaine privé). Une réunion avec les maires concernés est prévue le 10 novembre.

Le tableau des 15 demandes de subventions est ensuite présenté, 6 projets faisant l'objet de 2 demandes de subventions auprès de l'État et du département de l'Aisne.

Le projet de voirie du Bois Millet est classé à part : s'il n'est pas retenu dans le cadre du plan de relance, il sera nécessaire de l'inscrire, en mars-avril, au titre de diverses subventions départementales 2021, avec demande dérogatoire pour travaux commençant en juin et l'essentiel de ceux-ci se déroulant pendant les congés scolaires.

Pour les projets de voirie, l'ordre des priorités proposé est le suivant :

1. Plateau surélevé rue de Brunehamel
2. VC27 Route d'Hurtebise
3. VC33 Route de Logny

Pour les autres projets, l'ordre des priorités proposé est le suivant :

1. Isolation façade Nord-Ouest Mermoz
2. Vitrages façade entrée Mermoz
3. Barnum avec plancher
4. Fresque Mermoz
5. Parcours sport et détente des Remparts
6. Remise en état de l'orgue

Concernant 4 et 5 : ces projets entrent tout à fait dans le cadre d'un programme régional et européen « Leader » pour lequel une demande va être établie. Concernant 6 : du fait du financement acquis par les Monuments Historiques, il est très probable que la subvention départementale sera accordée.

Votant à l'unanimité, le conseil approuve l'ordre des priorités proposé pour les différents projets.

Demande de subvention départementale pour la remise en état de l'orgue

Il s'agit d'un point purement formel, une délibération précédente n'étant pas suffisamment explicite. Votant à l'unanimité, le conseil demande au maire de solliciter une subvention départementale de type API pour financer 30% du coût des travaux de remise en état de l'orgue.

Assistance à maîtrise d'ouvrage sur travaux relatifs à l'église

Lors de la visite de Madame Strubbe le mercredi 7 octobre, le cas de l'église a été évoqué. Il nous est fortement conseillé de recourir à prestation d'assistance à maître d'ouvrage pour élaborer les phases de diagnostic, planification, appels d'offres. La cc3r ne disposant pas de ressources de ce type, l'ADICA a été sollicitée et ce choix devrait être confirmé sous peu. Madame Strubbe a indiqué qu'il est regrettable que la commune ne se soit pas engagée dès 2018 dans cette démarche, avec le « pacte Sambre-Avesnois-Thiérache » qui finance à plus de 90% ce type de travaux. Un programme qui se termine en 2021 et pour lequel on serait, au mieux, dans les derniers servis...

Contrat d'apprentissage d'Allan Frougneux

Votant à l'unanimité, le conseil approuve le recrutement d'un nouvel apprenti au service Technique en la personne de Monsieur Allan Frougneux et mandate le maire pour signer toutes pièces y afférent.

Réglementation de circulation quads, 4x4, trial sur certaines rues ou voies communales

Afin d'éviter la dégradation récurrente des voies municipales engazonnées, et/ou pour préserver la tranquillité des riverains, il est proposé l'interdiction de circulation de véhicules 4x4, de quads et de motocycles tous-terrains (trial) sur les chemins des Remparts et de la Cendrière, ainsi que ruelle Garrot. Votant à l'unanimité moins une voix (vote contre de Valérie Loiseleux), le conseil approuve cette interdiction et demande au maire d'agir en conséquence.

Stationnement rue Saint-Nicolas

La demande d'un riverain de la rue Saint-Nicolas (Monsieur Jérémy Bibaut) est de supprimer la place de stationnement la plus proche de son portail d'accès, afin de ne pas être gêné dans ses manœuvres de sortie, par manque de visibilité de véhicules provenant de l'amont.

Une étude « traversée d'agglomération » a été demandée auprès de l'ADICA afin de résoudre au mieux les problèmes de stationnement et de circulation sur cette voie et les voies adjacentes, ce qui ne pourra se faire que sous forme de travaux importants, avec notamment impact sur les réseaux enterrés.

Votant à l'unanimité, le conseil s'oppose à la réduction du nombre de places de stationnement, dans l'attente de l'étude à venir. Il est suggéré que Monsieur Bibaut prenne contact avec le propriétaire de l'habitation faisant face à son portail pour y installer un miroir, ce type d'installation ne pouvant être effectué sur le domaine public.

Expérimentation signalisation nocturne

Deux points de signalisation nocturne ont été installés dans des luminaires place de l'Église pour premier essai. Il s'agit de permettre un balisage actif pendant 3 à 4 heures après l'extinction de l'éclairage public. Le coût de revient par luminaire est inférieur à 20 euros, alors qu'il serait beaucoup plus onéreux pour un balisage actif toute la nuit. L'expérimentation va se poursuivre sur un nombre de points plus important et en essayant d'augmenter la durée, quitte à perdre en luminosité.

Modalités d'attribution des congés spéciaux post-fête ou post-foire

Votant à l'unanimité, le conseil décide de reconduire le système existant d'une journée de congé annuel au personnel titulaire (système qui ne s'applique en fait qu'à la fête, pas à la foire), sous réserve que cette journée soit prise, comme tout congé, à une date convenue avec le responsable du service.

Subventions à associations aubentonaises (AC, amicale SPV, SEA, gym...)

En préambule, le maire rappelle que toute association doit s'auto-financer. Une subvention de la commune ne peut être attribuée que pour faire face à des circonstances exceptionnelles, aider une association à passer un cap difficile. Exception faite pour les Anciens combattants.

En l'absence d'autres demandes, votant à l'unanimité, le conseil décide de reconduire la subvention de 300 euros à l'association des Anciens combattants et, sous réserve de vérification par le maire de la validité des prétentions de la SACEM, d'attribuer une subvention de 150 euros à l'association de Gymnastique.

Débardage de cet été sur VC Hurtebise-Iviers

Menacé de poursuites judiciaires par la commune, l'exploitant des parcelles ONF en cause a enfin pris contact avec la mairie. Rendez-vous est pris le 27 octobre.

PV d'injonction amiable avant poursuites pour dépôts sur parcelles ZI 19 et ZI20

Information est faite aux membres du conseil sur cette affaire, à suivre de près, concernant l'habitation en début de route d'Hurtebise. Il semble que le nettoyage soit commencé, mais il y a fort à faire. Il est impératif que le propriétaire s'implique aux côtés de la commune pour exercer une pression suffisante.

Offre de vente faite à la commune / 1 rue du Cimetière

Cette maison est inscrite à l'inventaire Hauts de France sous la référence IA02000579. Elle ne cesse d'être revendue, après dégradations successives. L'actuel propriétaire a entrepris des travaux d'aménagements intérieurs dans des conditions peu conformes aux règles de l'art, au respect du patrimoine... et aux lois sur le travail non déclaré. Il cherche à s'en défaire après début d'incendie, et propose l'acquisition à 5 000 euros par la commune. Tout est à refaire, dans une situation pire qu'à l'occasion de la vente précédente. La commune dispose d'un parc immobilier bien trop important, mais ne souhaite pas que cet édifice bascule de nouveau entre les mains d'un acquéreur attiré par un faible prix et inconscient des travaux à réaliser et incapable de les mener.

Votant à 8 voix pour, 3 voix contre : Sylvain Allonsius, Freddy Laroche, Anthony Mangeney, et 1 abstention : Laëtitia Audin, le conseil décide l'acquisition en demandant au maire de négocier un prix le plus bas possible, voire de proposer l'euro symbolique.

Point sur l'entretien du cimetière

Sylvain Allonsius annonce que la quatrième prestation extérieure ayant été réalisée, l'entretien courant sera effectué par les employés communaux. Les travaux de mise en place de géotextile et de nouveaux cailloux dans un carré expérimental ne commenceront qu'en deuxième quinzaine de novembre.

Question ne figurant pas sur la convocation : fournisseur d'électricité

Votant à l'unanimité, le conseil accepte que ce point soit examiné en séance.

Il s'agit du choix d'un nouveau fournisseur d'électricité, sachant que la commune ne peut plus bénéficier des tarifs réglementés et être directement fournie par la SICAE à compter du 1^{er} janvier 2021. Votant à l'unanimité, le conseil souhaite poursuivre, au moins pendant un an, avec toute filiale de la SICAE présentant une offre au prix du marché, de manière à remettre à plus tard une véritable étude comparative.

(Dans l'immédiat, c'est sur les contrats téléphoniques qu'il faut agir en priorité).

Questions diverses

Parution du journal *Inf'Aubenton*

L'information des habitants de la commune s'est faite depuis la prise de fonctions de l'actuelle équipe à travers le site *aubenton.fr*, la page *facebook* et un supplément de 4 pages du Courrier distribué à tous les habitants. Le prochain numéro d'*Inf'Aubenton*, premier de la nouvelle série, paraîtra après les fêtes de fin d'année.

Décorations de Noël

Mêmes achats de sapins que l'an dernier. Disposition à revoir avec la commission embellissement, de même que l'inventaire des décorations. Une attention particulière sera portée au pont sur le Ton (mise en place de prises électriques) et à la mise en place, par Raphaël Potdevin, d'un traîneau surélevé au niveau de l'église.

11 novembre

La prochaine cérémonie sera celle aussi du centenaire du Monument aux Morts et sera célébrée avec autant d'importance que possible, et, dans la limite des contraintes sanitaires, avec participation de nos élèves, notamment pour chanter *La Marseillaise*. En accord avec la direction du groupe scolaire, les répétitions de chant seront assurées par Fleur Coussantien à partir de la rentrée.

Conseil d'école

Le maire et Fleur Coussantien représentaient la commune.

Un compte rendu sera diffusé par la directrice.

Attention : pas de spectacle de Noël possible dans le temps scolaire (règles Covid).

Vidéosurveillance

En charge de ce dossier, Jérôme Hanotaux présente les informations données par Jean-François Pagnon, maire de Brunehamel, une commune qui s'est intégralement équipée. Il nous reste à préciser les besoins et les faire valider par la gendarmerie pour faire ensuite appel aux fournisseurs.

La séance est levée à minuit.